

La Lettre Paysanne

Fédération Unie de Groupements
d'Éleveurs et d'Agriculteurs

Juin 2013, n°23
Ne paraît pas en août
Périodique: mensuel

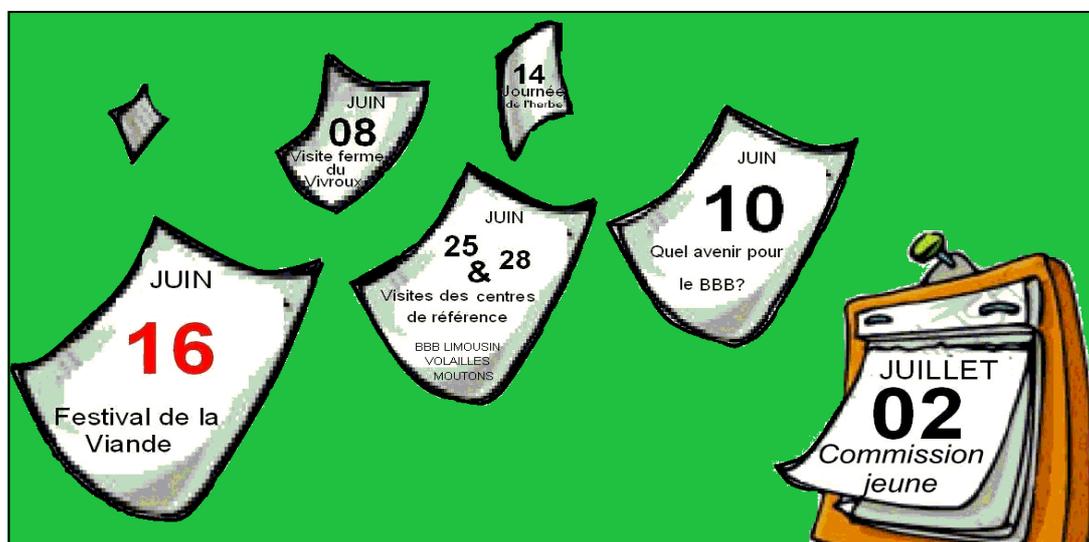


Invitation à l'assemblée générale ordinaire de la FUGEA

Le Conseil d'Administration de l'asbl FUGEA et son Président Monsieur Philippe Duvivier vous invite à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire du **7 juin 2013** qui se tiendra à **19h30** dans les locaux de « **Mundo N** » situés Rue Nanon 98 à 5000 Namur.

Dans ce numéro

CNCD : séminaire du 13 mai	2
Réforme de la PAC	4
PAC : lettre ouverte aux ministres	5
Néonicotinoïdes : interdiction	8
Semences : Communiqué de presse	10
Dossier Agropoly : semences	11
Symposium Populaire de l'Agriculture Paysanne	13
Terre-en-Vue : projets	15
Tu fais ça, toi ? Les associations variétales en céréales	16
Économies d'énergie à la ferme - témoignage	18
Le coin des lecteurs	19
Le coin des jeunes	21
Le coin des formations	22



La Lettre Paysanne est éditée par la
FUGEA asbl

Tél. : 081/23.00.37

Fax : 081/98.00.62

information@fugea.be
www.fugea.be

Coordination & mise en page :
S. Pigeon

Logistique : S. Henriquet

Rédaction : V. Op de beeck, S. Desgain, N. Feremans, V. Martin, G. Jac, S. Baltazar, J. Lempereur, Initiative Citoyenne

NOUVEAU
COURS B
DÈS SEPTEMBRE
LIEGE

COURS A - DÈS SEPTEMBRE
BASTOGNE - ATH
VIRTON - NAMUR

FUGEA Asbl – Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

Éditeur responsable : Philippe Duvivier et S. Decoster, FUGEA Asbl – 2b, Place de la Station – 5000 Namur (Belgique)

Membre de la Coordination Européenne Via Campesina, de la COJ, de Valbiom, de la FPW, de la PFSA, d'Associations 21 et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
N°Compte : DEXIA 068-2150247-75 – Cotisations : 15 € (jeunes & militants), 50 € (agriculteurs professionnels), 75 € (couples d'agriculteurs).

Agriculture en crise et transition en cours : quelle dynamique ?

Séminaire du 13 mai 2013 à Bruxelles



Panel d'orateurs avec Hans Herren et Piet Vantemsche



Participants à l'Assemblée générale



Olivier De Schutter et Stéphane Desgain



Le lundi 13 mai s'est tenu un séminaire sur l'agriculture de demain à la Maison des Associations internationales. Parmi les orateurs : Olivier De Schutter (rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des droits de l'homme à l'ONU), Thierry Kesteloot (Oxfam-solidarité), Hans Herren (Millennium Institute et rapport international sur l'agriculture IAASTD), Piet Vantemsche (BoerenBond).

C'est sous le thème « **Changer d'agriculture et d'alimentation, pour le droit à l'alimentation** » que 210 personnes se sont retrouvées à Bruxelles lors du séminaire organisé par CNCD 11.11.11 en préparation d'une campagne de deux ans qui s'achèvera en mai 2015. Ces ONG belges ont choisi une nouvelle fois de sensibiliser et faire pression sur les responsables politiques de l'agriculture et de l'alimentation après les 2 campagnes menées sur la souveraineté alimentaire en 1996-1999 et 2006-2007.

Le secteur agricole et alimentaire actuel est traversé par une dynamique double : un renforcement du modèle agroindustriel d'une part et le foisonne-

ment d'initiatives citoyennes et agricoles, d'autre part. Ces initiatives sortent du modèle dominant et expérimentent des alternatives. Les revendications sont toujours les mêmes : la **souveraineté alimentaire, le droit à l'alimentation, l'agro-écologie**. Combinées aux nouvelles menaces (spéculation, accaparement des terres, gaspillage croissant des matières premières, agro-carburants, crise financière ...) et aux attentes fortes d'un public sensibilisé, elles obligent à affuter les combats politiques, à renforcer les alliances pour gagner la bataille de la masse critique. Elle est indispensable si l'on veut que la transition des idées qui a commencé se traduise en décisions politiques. La campagne devrait permettre de faire évoluer les esprits face à l'alimentation, la consommation et le fait que **le futur sera agro-écologique, relocalisé et basé sur des prix rémunérateurs**.

La campagne visera à faire connaître largement ce qui se fait déjà et **faciliter l'accès à l'information pour soutenir l'agriculture paysanne**. 2014 sera une année de multiples élections ! Ce sera pour les ONG l'occasion de faire pression, par des interpellations citoyennes, aux différents niveaux de pouvoir et de permettre enfin de réaliser le potentiel d'emploi dans l'agro-écologie et la transformation alimentaire durable.

L'agro-écologie a-t-elle gagné la bataille des idées ?

La transition vers l'agro-écologie permettra de créer et préserver des em-

ploi dans l'agriculture, de limiter la dépendance au pétrole et engrais non renouvelables. Elle permettra à l'agriculture de répondre aux attentes des citoyens tout en limitant la possibilité de concentration du secteur. Elle implique de changer les modes de consommation et l'orientation de la recherche agricole. Elle assumera l'augmentation des prix de l'alimentation parce qu'elle assurera des revenus décentes aux agriculteurs tout en évitant de faire peser sur l'ensemble de la population les impacts sur l'environnement et les menaces sur la santé. Cette transition se basera sur le droit à l'alimentation et la répartition équitable des ressources naturelles. Elle s'intégrera à des politiques d'éradication de la pauvreté par son volet social, sa garantie d'un travail décent tout en assurant l'accès à la nourriture aussi pour les populations les plus défavorisées.

Sénégal : l'accaparement des terres et le témoignage de nouvelles dynamiques en agro-écologie

Laure Diallo et son association (Enda Pronat), lutte contre l'accaparement des terres au Sénégal. La politique foncière y a permis l'achat de 800 000ha de terres agricoles (1/3 des terres cultivées) pour la production d'agro-carburant (jatropha) et l'agro-business, l'exploitation des ressources minières (zircon) et le tourisme. Il en a résulté une destruction des champs paysans avec un dédommagement très faible des populations autochtones, privant aussi les hommes et les animaux de l'accès à leurs sources et points d'eau.



Laure Diallo et Thierry Kesteloot

Les investisseurs ont envahi la vallée du fleuve Sénégal par manque de volonté politique pour défendre la communauté rurale, manque de transparence dans les transactions foncières et la corruption des chefs locaux. Les productions d'exportation sont en concurrence avec la production vivrière nécessaire pour nourrir les locaux. L'accompagnement plus récent du développement rural vers l'élaboration d'un titre de propriété foncier a empêché certains projets d'aboutir mais les terres restent malheureusement entre les mains des investisseurs. Il est impératif de réaliser un audit foncier avec la participation de la société civile qui est trop peu représentée.

C'est pourtant elle qui est maintenant porteuse de projets locaux basés sur les savoirs traditionnels : association de l'agriculture et de l'élevage, le rôle de l'arbre, la diversification des cultures, les bio-pesticides et la conservation des semences. La révolution verte des années 60 a fini par aboutir à une baisse des rendements, la dégradation de l'environnement et une pauvreté accrue. De nombreux agriculteurs ont ainsi déjà choisi de faire la transition vers une agriculture saine et durable choisissant de nouvelles techniques de production respectueuses de l'environnement. Ils valorisent localement leurs produits et sont soutenus par des organisations paysannes fortes. Ces expériences menées à la base et le partage des savoir-faire à des niveaux régionaux sont portés au niveau national par une association ombrelle.

Animation par la Fugea du Groupe de travail lien producteur – consommateur

Après avoir fait l'état des lieux de ce qui existe déjà en matière de rapproche-

ment entre producteurs et consommateurs, les participants ont proposé de nouvelles idées : alliance avec les épiceries de quartier, développement de projets sociaux qui écoulent la production paysanne (type Uniterre) mais aussi un activisme médiatique sur la transition et le changement de modèle agricole et alimentaire, la diffusion large des initiatives possibles près de chez soi. Les grandes surfaces, marchés hebdomadaires, les petits négociants, la restauration collective,... autant de lieux qui pourraient accueillir la production locale.

Campagne des ONG belges 2013-2014

Le 29 juin 2013, le CNCD lancera officiellement sa « Campagne pour le droit à l'alimentation » dès 10h à la Maison des Associations internationales (Rue Washington, 40 à 1050 Bruxelles) – programme et infos sur le site : <http://www.cncd.be>

VO et Stéphane Desgain

11's lance pour le droit à l'alimentation!
le 29 juin dès 10h00

ingrédients

- tables-rondes
- cinés-débats
- partenaire Sud
- théâtre
- jeux
- quizz
- animations enfants
- repas saison
- concert, expos...
- apéro solidaire en clôture à 16h30

rejoignez-nous pour une journée de découverte, d'échange et de détente autour de la nouvelle campagne 11.11.11

Maison des Associations Internationales
rue Washington, 40 – 1050 Bruxelles

Ouvert à tous – Entrée libre
Inscription obligatoire (adultes et enfants) sur www.cncd.be/11slance
Contact et info : 02 250 12 57
11slance@cncd.be

CNCD 11.11.11 UN COMBAT DE PLEINS DROITS



Crédit - Le Conseil de l'Union européenne (mai 2013)

Les **Ministres de l'agriculture se sont réunis à Bruxelles les 13 et 14 mai derniers.** Ils sont parvenus à conclure un accord définissant leur position sur la réforme de la Politique Commune pour la Pêche. On ne peut en dire autant de la réforme de la Politique Agricole Commune... A l'issue de ce nouveau tour de table du Conseil agricole de l'UE, Dacian Ciolos, le Commissaire européen pour l'agriculture, s'est demandé si les 27 pays souhaitent toujours maintenir une politique commune.

Les ministres ont été appelés par la présidence irlandaise de l'Union à faire évoluer leur position de départ sur trois des dossiers en négociation : la **définition de l'agriculteur actif éligible aux paiements directs, le soutien supplémentaire pour les jeunes exploitants et le régime simplifié pour les petits agriculteurs.** La plupart d'entre eux ont souhaité que l'application de ces dispositions soit seulement volontaire, et non obligatoire, pour les États membres.

La Commission avait proposé une **liste négative.** Un consensus assez large existe sur certains bénéficiaires à exclure existe (aéroports, clubs de sport, ...) mais il n'est pas total. Le PE est en faveur d'une liste obligatoire mais dont le contenu peut varier selon les États membres. L'Allemagne, le Royaume



La Présidence irlandaise et le Commissaire à l'Agriculture européen se montrent optimistes quant à un accord global sur la réforme de la PAC également acceptable pour le PE à la fin du Conseil agricole de juin.

Uni, la Suède,... ont défendu le principe de la liste facultative. L'Autriche, la Pologne et le Portugal souhaitent qu'elle soit obligatoire. **Quant à la Belgique, avec les Pays-Bas et l'Italie, elle a indiqué que la liste « pourrait être obligatoire ».**

L'objectif reste de parvenir, avec les députés européens et la Commission, à un **compromis global sur la réforme à l'issue d'un « marathon » qui débutera le 24 juin à Luxembourg.**

Dans le même temps, le Conseil européen, rassemblant les chefs d'Etat et de gouvernement, met la pression pour arriver à un accord avec le PE sur le prochain cadre financier 2014 -2020 avant l'été. A son meeting du 21 mai, il a supporté de façon unanime la Présidence dans son effort de sceller un accord à la fin juin.



La Ministre Laruelle au Conseil Agriculture et Pêche

A quand une politique agricole durable et cohérente ?

A la veille du Conseil agricole, la FUGEA, FIAN Belgium – CNCDC-11.11.11 et OXFAM Solidarité ont adressé une **lettre aux Ministres belges de l'agriculture**, Mme Sabine Laruelle et M. Carlo Di Antonio. (*voir pages suivantes*)

Les différentes associations ont rappelé aux Ministres leurs principales revendications : régulation des marchés et gestion de l'offre, agriculteur actif, jeunes agriculteurs et nouveaux installés en agriculture, l'aide aux petites et moyennes exploitations familiales, le verdissement pour une transition vers une agriculture plus durable. Elles ont aussi insisté sur l'adoption d'une PAC sans impact négatif sur les droits hu-



Le ministre à l'agriculture espagnol Miguel Canete et le Commissaire européen Dacian Ciolos

ains dans les pays tiers par l'autonomie en protéines végétales (relance des protéines végétales locales) et la création d'un outil de monitoring des impacts de la PAC.

Dans sa réponse, la Ministre Laruelle nous a confirmé que les **réunions de trilogue en cours constituent une étape déterminante dans le processus devant mener à un accord entre les 3 Institutions européennes (Parlement, Conseil des ministres, Commission), sur la PAC 2014-2020.** Elle nous a informés que la Belgique, lors de l'adoption de l'accord entre ministres, a plaidé pour une adaptation appropriée du **mécanisme de révision des prix de référence.** L'objectif est de maintenir un filet de sécurité efficace, tenant compte de la spécificité des différents produits et coûts de production. La Belgique a été à l'origine de cette déclaration et a été soutenue par un certain nombre d'Etats membres. La Ministre nous a assuré qu'elle défendra ce point de vue lors du Conseil informel à Dublin fin mai et lors du Conseil de juin à Luxembourg. Elle nous écrit également que **l'aide spécifique aux jeunes, la notion d'agriculteur actif,... font également partie de ses points d'attention spécifiques.**

Les négociations se sont poursuivies au cours du **Conseil informel à Dublin les 27 et 28 mai.** Au menu : convergence interne, verdissement des aides directes et mesures de marché. (*Voir prochaine LP*)

VO

Lettre ouverte aux ministres



Bruxelles, le 13 mai 2013

À l'attention de Madame Sabine Laruelle,
Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture,
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles

À l'attention de Monsieur Carlo Di Antonio,
Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
Chaussée de Louvain 2
5000 Namur

A quand une politique agricole durable et cohérente ?

La négociation sur la **réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020** entre dans sa dernière ligne droite ! Au cours des nombreux trilogues, il s'agit pour les 3 Institutions de l'Union européenne (Parlement, Conseil et Commission) de se mettre d'accord sur le futur de l'agriculture en Europe.

Les conséquences négatives du modèle agricole dominant en Europe, tant sociales qu'environnementales, ne sont plus à démontrer et les enjeux actuels liés à l'agriculture restent globalement sans réponses. Le **secteur agricole belge** se caractérise par une **diminution structurelle du nombre d'exploitations entraînant un phénomène de concentration des terres sur des fermes toujours plus grandes** ! En Belgique, leur nombre s'élève à peine à 40 000 en 2011. Les scandales associés à l'industrialisation de la chaîne alimentaire et leurs impacts sur la santé publique sont légions ! Les impacts écologiques des pratiques agricoles et de l'intensification des intrants doivent engendrer plus de vigilance et de restrictions par les politiques européennes.

L'Union européenne doit respecter les règles qu'elle s'impose à elle-même. Que ce soit en matière d'obligation de cohérence des politiques européennes avec ses objectifs de coopération au développement (article 208 TFUE*) ou de respect des droits humains (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

Les orientations que l'UE devrait prendre pour respecter ses obligations sont limpides !

Nous, citoyens belges et organisations représentantes de la société civile belge, demandons à nos représentants au sein des Institutions européennes de soutenir une PAC durable !

Pour cela, il est indispensable d'orienter le budget de la PAC afin de garantir l'autonomie alimentaire européenne. Comment ?

1. En Favorisant une agriculture locale, socialement juste et verte en Europe

- **Régime d'aides aux « Petites fermes »**

En Europe, une ferme disparaît toutes les 3 minutes ! Cette situation est insoutenable.

Ce phénomène touche principalement les **petites fermes** qui sont pourtant **les plus productives d'emploi et qui participent au mieux à la préservation de l'environnement**. Elles assurent aussi le **maintien d'une activité économique locale et du tissu rural, notamment par des productions diversifiées**. Ces fermes doivent pouvoir bénéficier d'un appui réel de nature à les pérenniser.

Ce **régime d'aide aux petites exploitations** doit donc être obligatoire pour les Etats membres et l'aide forfaitaire annuelle doit être supérieure à 2000€.

La **surprime octroyée aux 50 premiers hectares** devrait tenir compte d'autres aspects comme l'**emploi créé à la ferme**. De nombreuses exploitations en difficulté en Wallonie, dont les activités reposent sur la main d'œuvre familiale et locale, ont plus de 50 ha et auraient besoin d'une aide plus importante pour subsister.

- **Politique d'aide à l'installation des jeunes ou nouveaux agriculteurs**

De plus, afin de réellement soutenir l'installation des « **nouveaux agriculteurs ou installés en agriculture** », la mesure de majoration des aides directes doit s'appliquer sans critères discriminants sur base de l'âge ou d'une surface minimale.

- **Agriculteur actif**

Afin de contrer la distribution des aides de la PAC à des bénéficiaires ne pratiquant pas d'activité agricole (terrains de sport ou d'activité minière, aéroport,...), une **liste négative** doit être établie par tous les Etats membres. Il faut cependant aller plus loin en développant la notion d'**agriculteur actif**. Pour avoir l'effet escompté, la définition de l'agriculteur actif doit caractériser les personnes qui travaillent sur une exploitation agricole et vivent de leur production, en tenant compte de la réalité de chaque Etat membre. Il est important de passer d'un paiement direct à l'hectare à un paiement recentré sur l'actif. **Il faut que ce soit les personnes réellement actives en agriculture qui perçoivent les aides.**

- **Plafonnement significatif en appliquant la dégressivité des paiements**

Afin de réduire les inégalités actuelles et de favoriser les fermes à taille humaine, l'obligation pour tous les Etats membres de **plafonner les aides directes avec des seuils dégressifs** doit s'appliquer. Mais ce seul terme ne suffit pas. Afin d'être efficace la mesure doit fixer un **seuil de plafonnement absolu à 100 000€**. Une telle mesure permettrait de récupérer au niveau européen 7 milliards d'euros à redistribuer entre les exploitations agricoles.

- **Verdissement**

Les représentants belges doivent se positionner sur les **mesures de « verdissement » des aides directes**. Il s'agit de conditionner les paiements au respect de **3 mesures générales** appliquées dans l'ensemble de l'Union européenne : **la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes, la mise en place de surfaces d'intérêt écologique**. Les exigences du verdissement du premier pilier de la PAC revues à la baisse risquent de compromettre la légitimité environnementale de la PAC. Même si une certaine flexibilité dans l'application des mesures est nécessaire, la transition vers une agriculture plus durable ne passe-t-elle pas par moins de monocultures, par la préservation des pâtures permanentes et des surfaces d'intérêt écologique ?

- **Développement rural**

Les **assurances-revenus** proposées ne vont bénéficier qu'aux compagnies d'assurances privées et aux grandes exploitations. Elles doivent être exclues des aides du 2ème pilier car elles n'ont rien à voir avec le développement rural et vont absorber une part importante de ses fonds.

- **Gestion de l'offre**

Plus de régulation du secteur agricole est nécessaire ! S'il est essentiel de renforcer les groupements de producteurs et les interprofessions, cette mesure ne suffit pas. Il est également nécessaire de **maintenir les différents systèmes de régulation de la production** (quotas, droits de plantation,...) de garantir des **prix de référence minimum** en adéquation avec la réalité des coûts de production, de repenser les **mécanismes de stockage**,... La réforme proposée n'enraye pas la dérégulation des marchés agricoles européens et permet l'accroissement de la volatilité des prix agricoles. **Pour éviter les crises sectorielles, la gestion de l'offre est un outil efficace.**

2. En adoptant une PAC sans impact négatif sur les droits humains dans les pays tiers

- **Autonomie européenne en oléo-protéagineux**

Il est aujourd'hui indispensable de **réduire notre dépendance aux importations de protéines végétales**. Aujourd'hui, 70% des oléo-protéagineux pour l'alimentation du bétail sont importés par l'UE. L'Europe a donc besoin d'un plan global de relance des cultures d'oléo-protéagineux comportant des mesures d'incitation. L'éligibilité des surfaces consacrées aux protéines végétales locales dans les surfaces d'intérêt écologique du verdissement pourrait en faire partie.

- **Création d'un outil de monitoring des impacts de la PAC**

Les paysans au Sud se plaignent aussi. Au Brésil, la destruction de la forêt tropicale continue. Au Paraguay, les petits paysans sont expulsés violemment de leurs terres en faveur de la production de soja pour notre consommation de viande. De par le monde, l'impact des pratiques de dumping écologique, social ou économique sur les populations locales est désastreux.

Le manque de prise en compte des impacts mondiaux est inacceptable d'un point de vue moral et des droits humains. La **responsabilité internationale** doit faire partie intégrante de la politique agricole de l'UE. C'est pourquoi nous demandons que la PAC intègre cet aspect en établissant un **mécanisme de monitoring des impacts de la PAC non seulement au sein de l'UE, mais également à l'échelon mondial.**

Nous attendons toujours une transition vers un modèle agricole sans impacts négatifs sur les droits humains, basé sur les exploitations paysannes et familiales garantes de la sécurité alimentaire, basé sur l'emploi, l'installation des jeunes agriculteurs et la vitalité des territoires ruraux en Europe !

Valérie Op de beeck, **FUGEA**

Stéphane Desgain, **CNCD-11.11.11**

Florence Kroff, **FIAN Belgium**

Thierry Kesteloot, **Oxfam Solidarité – Solidariteit**

Contacts :

Valérie Op de beeck: vo@fugea.be, 0498/283561

Florence Kroff : florence@fian.be, 0475/845624

* Article 208 – extraits : « *L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement* » et « *L'Union et les États membres respectent les engagements et tiennent compte des objectifs qu'ils ont agréés dans le cadre des Nations Unies et des autres organisations internationales compétentes* ».

Les néonicotinoïdes bientôt interdits pour 2 ans par l'Europe. Un soulagement ou une pression supplémentaire sur les agriculteurs ?

Dans les mois qui viennent, trois insecticides de la famille des néonicotinoïdes (clothianidine, thiaméthoxam et imidaclopride) seront interdits en Europe pendant deux ans. A partir du 1^{er} octobre 2013, ces trois substances actives ne pourront plus être appliquées sur les plantes à fleur qui sont attractives pour les abeilles (le colza, le maïs, le tournesol et le coton), ni sur les semences de ces dernières et des céréales. De plus, l'application de ces produits ne pourra plus être réalisée que par des professionnels. A partir du 1^{er} décembre, les semences traitées avec ces substances actives ne pourront plus être semées.



La mortalité très importante des abeilles, leur difficulté à maintenir les colonies durant l'hiver, est probablement due en grande partie aux néonicotinoïdes. Trois de ces molécules ont été interdites pour deux ans par l'Europe.

Ce lundi 29 avril 2013, quinze Etats de l'Union, parmi lesquels la Belgique, se sont prononcés favorablement pour l'interdiction de ces 3 molécules insecticides. On les retrouve dans les produits commercialisés par Bayer et par Syngenta (voir tableau ci-dessous). L'interdiction ne concernera donc que certai-

nes cultures et certaines périodes de l'année pendant lesquelles les abeilles sont actives.

Cette décision fait suite à un avis de l'agence européenne pour la sécurité alimentaire (l'Efsa), rendu le 16 janvier

dernier. Dans cet avis, l'Efsa souligne une fois de plus le rôle du Gaucho et du Cruiser dans la mortalité des abeilles mais décrit également de manière plus précise les voies de contamination des insectes.

Les trois insecticides interdits par l'UE :

Substance active	Imidaclopride	Clothianidine	Thiaméthoxame
Marque	Gaucho, Confidor, Imprimo et autres	Poncho, Cheyenne, Dantop, Santana	Cruiser et Actara
Fabriquant	Bayer	Bayer	Syngenta
Usage dans l'agriculture	Riz, blé, légume, amande, coton, tournesol. Effet systémique sur les semences et les sols.	Maïs, colza, betterave à sucre, tournesol, orge, coton, soja.	Maïs, riz, pomme de terre, tournesol, betterave à sucre, coton, tabac, soja, agrume.
Dose Létale 50* (nanogrammes / abeilles)	3,7 ng/ab	4 ng/ab	5 ng/ab
Dose par hectare (ha)	7,5 g/ha	50 g/ha	69 g/ha
Toxicité / Abeilles par rapport au DDT	x 7297	x 6750	x 5400

Résultat de l'étude de Jean-Marc Bonmatin (CNRS), dont le DDT (Dinocide) a été l'unité de référence. Source : Rapport Greenpeace "Bye Bye Biene" 2013 / EPA / PAN / MEDDAD cité par Arte Journal.

* DL50 = dose létale 50 = dose de substance qui provoque la mort de 50% des individus de la population.

Les néonicotinoïdes font partie d'une classe d'insecticides systémiques mise sur la marché au début des années nonante. Ils sont aujourd'hui les insecticides les plus utilisés partout dans le monde. Dès le début de leur utilisation, les apiculteurs ont observé des effondrements de populations d'abeilles, avec des comportements anormaux, d'abord localement puis de manière de plus en plus généralisée. Ils ont rapidement soupçonné ces produits et demandé des études pour prouver les impacts supposés. Mais les industries, dont Bayer, déploient des moyens importants pour financer des études prouvant l'innocuité de leurs produits, et pour faire pression afin d'empêcher toute interdiction. La controverse, qui dure depuis près de 20 ans, est peut-être sur le point de toucher à sa fin.

Malgré un travail rendu difficile par le coût qu'il représente, les études montrant la toxicité des néonicotinoïdes se sont progressivement accumulées au cours des années. Le caractère systémique (c'est à dire qui circule à l'intérieur de la plante, par la sève, et qui peut donc agir sur tous les organes de la plante) de ces produits les rend disponibles dans le nectar et le pollen des plantes traitées. La poussière dégagée par les semences, ainsi que la « guttation » (c'est à dire l'exsudation d'un liquide par les plants de maïs traités) sont aussi des voies de contamination. De plus, ce sont des produits qui se maintiennent longtemps dans l'environnement : ils peuvent persister dans le sol, être absorbés par la culture de l'année suivante et intoxiquer les abeilles. Et s'ils sont décomposés dans les sols, leurs « métabolites » (ou produits de dégradation) sont également très toxiques.



Outre les problèmes liés à la pollinisation des cultures, le manque d'abeilles induit aussi une diminution de la production de miel et de sa qualité.

Une controverse existe depuis 20 ans autour des néonicotinoïdes. Mais aujourd'hui, les études montrant leur toxicité importante pour les abeilles s'accroissent. Une majorité de plus en plus claire se dégage, montrant du doigt la contamination des sols, du pollen, du nectar, et la persistance des produits d'une année à l'autre.

En mars 2012, des chercheurs français et britanniques publient un important article dans la revue *Science*. Les résultats de leurs recherches montrent clairement les effets sévères de faibles doses de néonicotinoïdes sur le nourrissage, la croissance, la reproduction et l'orientation des insectes. Il y a donc de quoi expliquer pourquoi certaines colonies se vident et s'effondrent, sans recourir à des causes multifactorielles (monocultures, parasitage, etc.) ni même évoquer les effets néfastes de possibles cocktails de pesticides.

Suite à cet article, l'Efsa est interpellée et se replonge dans les données fournies par Bayer et Syngenta pour obtenir l'autorisation de vente de leurs produits. Ses conclusions conduisent enfin à cette décision du 29 avril d'interdire ces trois produits pour deux ans et dans certaines conditions.

C'est une belle étape pour le monde de l'apiculture et il y a lieu de s'en réjouir pour les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages. Mais il ne s'agit que d'un moratoire et non d'une interdiction définitive et qui ne concerne que certaines cultures – de plus elle est reportée pour les céréales à décembre 2013, c'est à dire après les semis d'automne.

Si les deux années d'interdiction permettent de confirmer la toxicité des néonicotinoïdes pour les abeilles, la FUGEA pense que cette interdiction doit être prolongée et qu'elle doit à l'avenir toucher l'ensemble des cultures.



Le pollen contaminé ne touche pas seulement les abeilles domestiques mais aussi les autres pollinisateurs, tels que le bourdon.

Au cours des dernières périodes hivernales, la mortalité des colonies d'abeilles domestiques en Europe se situait autour de 20% et jusqu'à 53% pour certains pays. Au vu de la toxicité aiguë de ces produits, de la manière dont ils contaminent les abeilles et se maintiennent dans l'environnement, **la FUGEA pense, pour autant que les études en cours confirment ces conclusions, qu'il est indispensable que cette décision se poursuive au-delà des deux ans annoncés et surtout qu'elle recouvre l'ensemble des cultures.** Il est particulièrement bienvenu que la décision soit prise au niveau européen afin que tous les producteurs soient face aux mêmes conditions de production.

Les abeilles sont des partenaires indispensables de l'agriculteur : un tiers des récoltes dépendent directement de leur pollinisation. De plus, tout l'écosystème agro-écologique serait mis en danger si les pollinisateurs venaient à disparaître (avec des conséquences économiques importantes pour les agriculteurs, ainsi que des conséquences indirectes comme celle de la disparition des autres auxiliaires).

Vous trouverez un complément d'informations techniques (liste des produits concernés, etc) sur le site :

<http://www.phytoweb.fgov.be/>

NF

La Commission Européenne organise la pollution des champs par les semences brevetées de l'industrie...

Agropoly

Ce mois-ci notre rubrique « Agropoly » concerne le thème des semences : focus sur la concentration du marché des semences et de l'emprise des multinationales sur leur production et leur commercialisation.

Paquet législatif « Better Regulation » ou « Mieux Légiférer »...

La Commission européenne a présenté le lundi 6 mai son nouveau paquet législatif concernant la chaîne de production alimentaire. Au menu : 4 textes réglementaires concernant la santé des plantes, la reproduction des plantes (semences et plants), la santé animale et les contrôles officiels.

Voici la réaction de notre Confédération européenne Via Campesina :



Mardi 7 mai : La Commission Européenne a adopté hier matin une proposition de règlement sur les semences, qui est désormais entre les mains du Parlement et du Conseil.

La Coordination Européenne Via Campesina (ECVC) dénonce cet incroyable cadeau fait aux brevets et titres de propriété de l'industrie agro-alimentaire, l'agression violente que cette proposition représente contre les droits des agriculteurs et des jardiniers, et le contrôle bureaucratique qui s'y retrouve renforcé, et dont le seul résultat ne peut être que de définitivement tuer la biodiversité.

Le résultat obtenu est donc l'inverse des raisons invoquées par la Commission pour réformer la législation existante, à savoir une nécessité de simplification administrative et de protection de la biodiversité.

« Dans cette proposition, la Commission Européenne laisse la porte grande ouverte à la commercialisation sans restriction de plantes brevetées. Ces dernières vont évidemment se disséminer et venir polluer tous les champs, sans distinction. Le texte de loi est fait de telle façon, que c'est le paysan qui a été pollué qui devra payer une amende à l'industrie, comme s'il lui avait volé des semences. Alors que c'est cette dernière qui devrait porter la charge de la décontamination des champs des

paysans... C'est d'autant plus grave que la plupart de ces plantes brevetées sont des OGM cachés. », a dit Andrea Ferrante, membre du Comité de Coordination de l'ECVC.

Pour faciliter encore ce processus d'appropriation du vivant par l'industrie, la liste de tous les producteurs qui ressemblent une partie de leur récolte (les « semences de fermes ») pourra directement lui être donnée par les états membres, qui en disposeront sous prétexte sanitaire, et pourront ainsi réclamer des taxes aux paysans. Pour la toute première fois, absolument tous les agriculteurs seront contrôlés.

Pourtant, le droit des agriculteurs d'échanger leurs semences ne peut être limité : il représente une première étape incontournable de la Souveraineté Alimentaire, mais aussi la première condition d'existence des agricultures paysannes et biologiques. Ces échanges sont indispensables aux sélections paysannes, qui garantissent le renouvellement constant de la biodiversité cultivée. Et seules ces sélections permettent l'adaptation locale des plantes à l'extrême diversité des terroirs et à la variabilité croissante des climats, sans recours exponentiel aux engrais et aux pesticides chimiques.

« Il s'agit d'une attaque directe, d'une violence inouïe, contre les droits des agriculteurs et les pratiques qui leur ont permis de nourrir les populations du monde jusqu'ici, et leur permettront de le faire à l'avenir. En nous obligeant à payer des coûts d'enregistrement, de

contrôle ou des royalties inabordables, on essaie de nous forcer à se tourner vers les semences de l'industrie, avec la dépendance que ces dernières représentent et leur cortège de produits chimiques et phytosanitaires. Et ça deviendra tout simplement impossible pour le citoyen qui le souhaite de manger sainement. », a ajouté Guy Kastler, responsable des questions liées aux semences paysannes à l'ECVC.

La Coordination Européenne Via Campesina appelle le Parlement et le Conseil européen à modifier en profondeur cette proposition, pour enfin opposer et entériner les droits des paysans à produire et échanger leurs semences, contre les semences brevetées et l'appropriation du vivant par l'industrie.

Si par malheur ils laissent grande ouverte la porte aux brevets sur les plantes, l'ensemble des semences seront contaminées en quelques années par des gènes brevetés, propriétés d'une poignée de multinationales.

Ce qui rendrait le Parlement et le Conseil, à la suite de la Commission, responsables de l'insécurité alimentaire des citoyens européens dans les années à venir.

1. http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/pressroom/animal-plant-health_en.htm

2. D'après ETC Group, les 10 premières compagnies semencières contrôlent aujourd'hui 73 % du marché mondial des semences.

Contacts : Andrea Ferrante, Comité de Coordination de ECVC (It, Fr, En, Es) : +393480189221
Bureau ECVC (En, Fr, Es, It, De) : +3222173112

<http://www.eurovia.org/spip.php?article712&lang=fr>

AGROPOLY

Ces quelques multinationales qui contrôlent notre alimentation

Ces vingt dernières années, le marché global des semences commerciales s'est fortement concentré.

Aujourd'hui, seule une poignée d'entreprises contrôle la production mondiale. Cet oligopole est le fruit d'innombrables fusions et acquisitions.

Les parts de marché des trois plus grands producteurs de semences se sont élevées à 90 % pour les betteraves

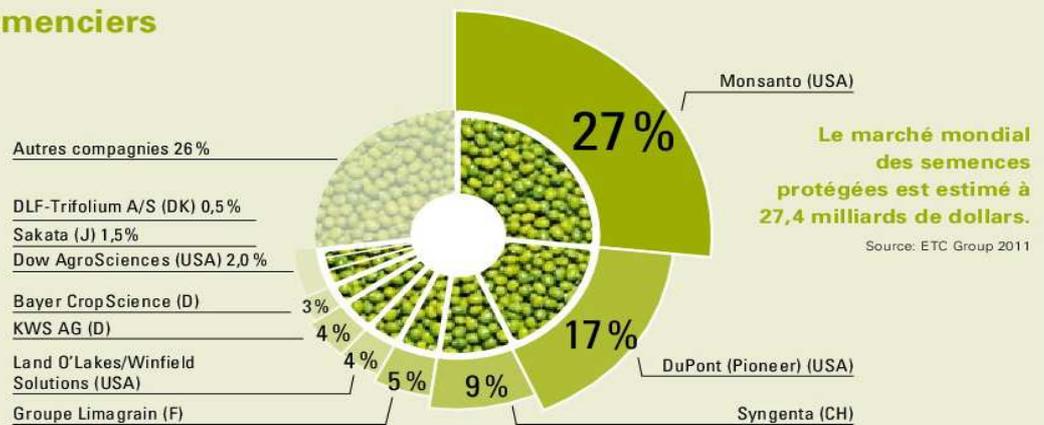
sucrières, à 57 % pour le maïs et à 55 % pour le soja. Ces trois entreprises jouent en outre un rôle majeur dans le domaine des pesticides, qui sont largement utilisés dans la culture des semences. Une situation particulièrement préoccupante.

Deux facteurs expliquent la croissance massive du marché des semences commerciales: le développement des semences hybrides, qui incite les agriculteurs à ne plus conserver les semen-

ces issues de la récolte pour les réutiliser plus tard, et la propriété intellectuelle sur les semences, qui interdit la multiplication et l'échange entre paysans.

En Tanzanie, 90 % des semences sont produites par les agriculteurs, alors qu'en Suisse, pour le blé, seuls 5 à 10 % le sont encore. En Europe, cinq compagnies (Monsanto, DuPont, Syngenta, BASF et Bayer) possèdent la moitié des brevets sur les plantes.

Les 10 plus gros semenciers



Disparition des variétés agricoles

Avant la Révolution verte des années 1960, plus de 3000 variétés de riz étaient encore cultivées aux Philippines. Vingt ans plus

tard, seules deux variétés de riz prédominent dans 98 % des rizicultures de ce pays. La perte de biodiversité au niveau mondial

est énorme. Au cours du XX^e siècle, on estime que 75 % des variétés agricoles ont été perdues à jamais.

Problématique

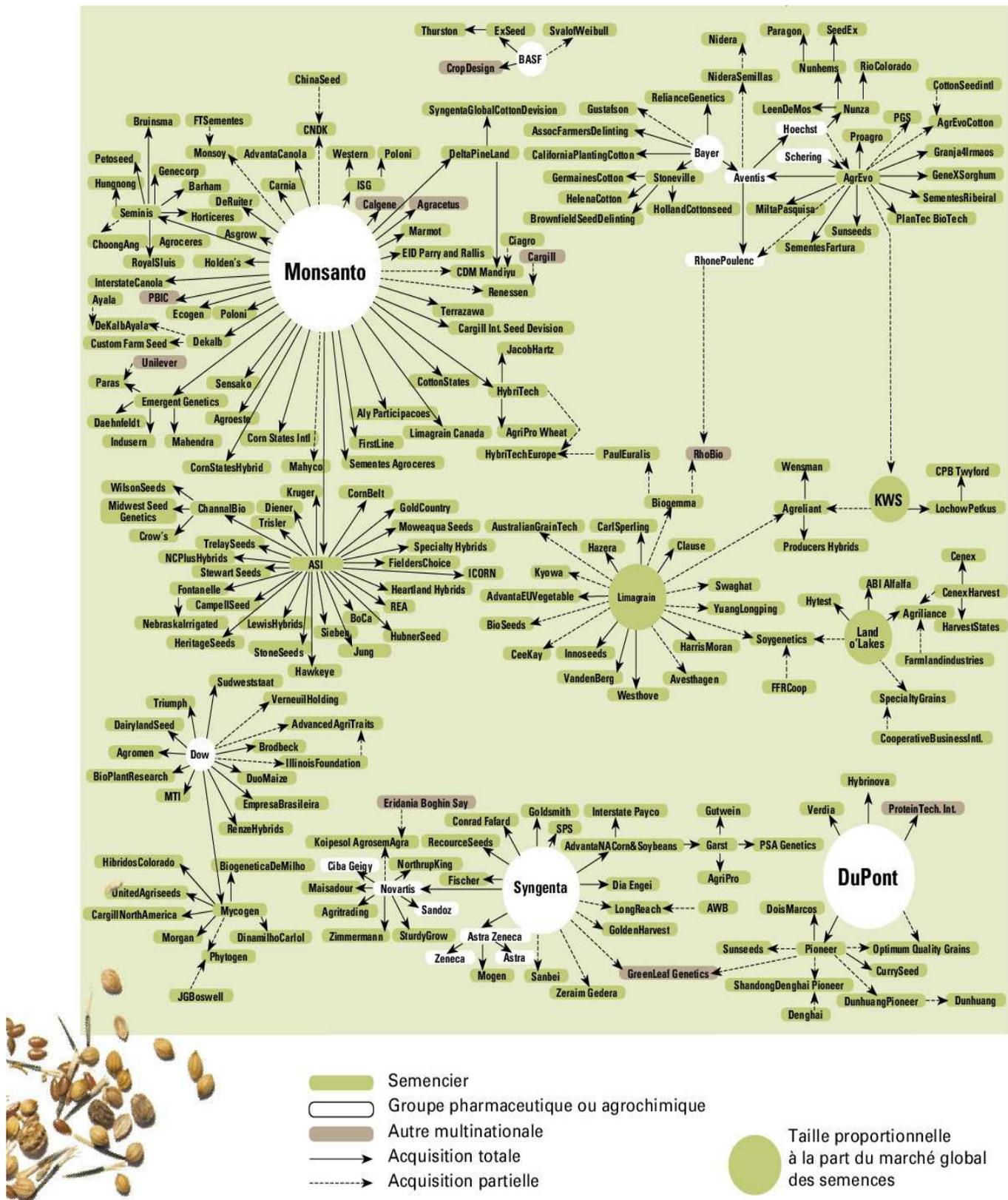
Le Conseil mondial de l'agriculture (IAASTD) mentionne les problèmes suivants:

- la concentration des fournisseurs aboutit à une concentration de la recherche et développement sur un nombre réduit de variétés de semences ;
- la concentration rend plus difficile l'entrée sur le marché de concurrents; – l'effet anticoncurrentiel peut aboutir à une hausse massive des prix des semences. Aux Etats-Unis, par exemple, le prix des semences de coton a triplé, voire quadruplé, depuis l'introduction du coton génétiquement modifié. Dans les pays en développement également, le prix a augmenté substantiellement.

Le leader mondial : Monsanto a été créé en 1901 aux Etats-Unis. Son premier produit était la saccharine, un édulcorant artificiel. Puis, la compagnie est devenue l'une des plus grosses entreprises chimiques étatsuniennes, avant de se lancer dans la production de pesticides. Avec la production de l'agent orange, un défoliant contenant de la dioxine et utilisé par l'armée états-unienne lors de la guerre du Vietnam, Monsanto a été à l'origine de millions d'intoxications. En 1976, Monsanto lance le glyphosate, un herbicide qui deviendra rapidement l'un des plus vendus dans le monde. Monsanto s'est lancé dans la production de semences dans les années 1980, avec le développement du soja transgénique résistant au Roundup Ready (glyphosate), son propre herbicide. Aujourd'hui, Monsanto contrôle 90 % du marché des semences transgéniques. D'innombrables acquisitions ont fait de Monsanto le plus important producteur de semences au monde. Avec le rachat de Seminis, le principal producteur de semences pour légumes (pour 1,4 milliard de dollars en 2005), Monsanto est également devenu le leader mondial de ce secteur.

à qui appartient le marché des semences ?

L'illustration ci-dessous montre la forte concentration du marché des semences entre 1996 et 2008 ainsi que les innombrables liens existant entre les entreprises qui dominent le marché. Les plus performantes ont acquis des parts ou rachetés plus de 200 entreprises.



Extrait de « Agropoly - Ces quelques multinationales qui contrôlent notre alimentation, Déclaration de Berne (ED.), 2011, www.ladb.ch »

Le Symposium Populaire de l'Agriculture Paysanne, une réussite !



Le 4 mai dernier, la cellule d'action qualité MAP/FUGEA organisait son premier SPAP à Bruxelles. Bruxelles avait été choisie pour sa concentration citoyenne. Pour cette première rencontre, la cellule a proposé de travailler ensemble sur la « qualité globale de l'aliment ».

Ainsi furent invités un cancérologue français, Dominique Belpomme; un toxicologue, Marcel Roberfroid; un maître fromager, Daniel Cloots et enfin, des animateurs tels que Daniel Cauchy et Olivier Chaput. Tous ont permis de développer ensemble une définition de la qualité globale de l'alimentation.

En choisissant les intervenants, la cellule qualité MAP/FUGEA a voulu proposer une information complémentaire, offrir un cadre différent et résolument collectif. L'esprit de la journée fut donc convivial et positif.

Les intervenants ont permis au public de comprendre ce qu'est la qualité globale des aliments.

Une assiette bonne pour soi et pour la planète...

Daniel Cauchy fait remarquer que les mouvements sociaux veulent définir leur qualité alimentaire. Le MAP et la FUGEA sont depuis un an dans la résistance, aujourd'hui, ils passent à la co-construction. Il est important d'avoir une vision pour construire une alternative dans laquelle l'agroécologie et la

souveraineté alimentaire sont les guides.

Aujourd'hui, notre assiette est remplie de produits industriels issus de la mondialisation, de l'industrialisation des campagnes, de la standardisation et de la marchandisation du vivant. Le bio n'est parfois pas LA solution. C'est un terme qui est galvaudé et récupéré par l'industrie. Nous devons donc aussi tenir compte de l'origine des produits bios que nous consommons. Certains viennent de Chine, d'Argentine, de productions intensives, alors qu'ils pourraient être produits de manière durable chez nous.

Nous devons tendre vers une richesse qualitative des produits alimentaires. Cela passe par le respect des citoyens, de l'environnement, par l'absence de résidus toxiques dans notre assiette,...

LA RÉSISTANCE EST UNE EXPÉRIENCE !



... notre environnement nous empoisonne...

Dominique Belpomme relève qu'à travers l'histoire, l'alimentation a causé des problèmes de santé publique (dioxine,...). Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec des maladies de civilisation : le nombre de cancer augmente de 20 000 cas par an, les cas d'obésité, de diabète de type 2, d'Alzheimer augmentent également.

Les aliments que nous trouvons sur le marché, sont analysés pour les risques de toxicité aiguë mais non chronique. Les autorités ne prennent pas en compte la répétition des doses minimales et l'effet cocktail des molécules chimiques au niveau des normes sanitaires.

Nous devons valoriser l'agroécologie, cette agriculture liée à l'environnement évitera la pollution et permettra un retour vers une agriculture naturelle et éthique.



... La flore intestinale est essentielle pour la santé...

Marcel Roberfroid rappelle que la flore intestinale est composée d'un nombre important de bactéries propres à l'Homme. Ces bactéries permettent la fermentation des résidus organiques dans l'intestin. Ce processus est indispensable au bon fonctionnement du corps.

Avec l'alimentation actuelle, la flore bactérienne est perturbée par les résidus (phytos, additifs,...). Consommer des pré-biotiques (que l'on peut notamment trouver dans les artichauts, ail, bananes, topinambour, poireau, chicorée,...) nous permet de rééquilibrer la flore. Les pré-biotiques alimentent les bactéries endogènes bénéfiques, modulent l'activité hormonale et réduisent les pathologies inflammatoires.



La qualité globale de l'aliment n'est pas seulement la limitation des constituants chimiques de l'aliment, la diminution du seuil des composants toxiques ou d'additifs mais il doit aussi présenter une qualité microbiologique nécessaire pour la flore intestinale. Nous devons par conséquent consommer des aliments naturels, frais et vivants.

... de véritables atouts disparaissent au nom de l'hygiène !

DRAME QUOTIDIEN DE LA MALBOUFFE



Daniel Cloots nous fait observer que la qualité de l'alimentation diminue, les normes engendrent des contrôles et la répression de certaines productions. La diversité des saveurs se perd par les différents traitements agro-industriels, par exemple les processus de fermentation maîtrisés industriellement.

Actuellement, nous rencontrons des problèmes d'immunité par manque de contact avec des pathogènes. Or ces pathogènes nous permettent de développer notre immunité.

Il est important que l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire adapte les normes pour qu'elles soient moins hygiénistes mais pertinentes. Des critères qualitatifs et mesurables doivent être définis.



Le « Cahier de pratiques durables et autonomes en agriculture paysanne » réalisé par la Fugea (avec le soutien du SPW) est paru !

Vous, agriculteur, prenez chaque jour des décisions qui ont des répercussions sur les caractéristiques de votre ferme mais aussi sur la société et l'environnement. Peut-être souhaitez-vous améliorer la relation entre votre exploitation et son environnement naturel ou humain ? Ce cahier vous propose des pistes à travers des fiches techniques...

Le Cahier de pratiques est disponible en téléchargement sur le site internet de la FUGEA : www.fugea.be, dans son ensemble ou fiche par fiche.

La version imprimée est disponible sur demande à la Fugea (par téléphone, par e-mail ou en vous inscrivant sur le site internet). Elle est **gratuite pour les agriculteurs**.

Contact : 081 23 00 37 ou info@fugea.be ou www.fugea.be

Symposium VS Imposium

Le SPAP est en fait une réaction au Symposium du comité scientifique de l'AFSCA du 09 novembre 2012. La parole n'ayant alors pas été suffisamment donnée aux citoyens, nous voulions faire de ce symposium-ci, un lieu d'échanges. Nous avons par conséquent consacré l'après midi à travailler en petits groupes sur la question suivante :

« Comment nous réapproprier le droit de choisir notre alimentation? »

Pour ce faire, nous avons répondu à trois questions :

1. Qu'est-ce pour vous la qualité globale ?

La Qualité Globale (QG) est une notion holistique. Elle permet à tout un chacun de s'alimenter en toute sécurité pour répondre à un besoin primaire. La QG apporte une dimension sociale et socio-économique à l'aliment. Elle se base sur le respect de la terre, du vivant, de la biodiversité agricole et sauvage, ainsi que sur la relation de confiance entre le consomm'acteur et le producteur.

2. Comment s'organise la qualité globale ?

La qualité globale de l'aliment se construit grâce à la participation des consommateurs et des producteurs. Elle nécessite de réinstaurer un contact direct avec le producteur. Consommateurs et producteurs choisissent ensemble leurs règles, établissent des critères de qualité, un cahier de charges adapté. Ils échangent leurs produits via le circuit court et sont coresponsables de la qualité des aliments vendus/achetés.

3. Comment en parler à l'extérieur ?

Nous devons nous réunir, trouver des solutions, réaliser des actions coup de poings, davantage de SPAP, faire des tracts publicitaires,... Nous devons éduquer nos enfants, c'est leur vie, leur santé qui doit être prise en main. Il faut recréer un lien de solidarité très fort entre la ville et la campagne. Le paysan doit retrouver sa dignité, se battre pour garder le pouvoir de produire la nourriture.

Nous devons éduquer nos enfants, c'est leur vie, leur santé qui doit être prise en main.

Que retenir de ce premier SPAP ?

De cette journée, nous retirons des messages clairs quant à la volonté des consommateurs présents de changer de système de contrôle des aliments et d'évaluation de leur qualité. Les consommateurs ont remarqué que les liens qui réunissent les producteurs aux mangeurs doivent être basés sur la confiance et que les règles doivent être définies entre eux.

La cellule d'action qualité MAP/FUGEA a envie de jouer le rôle de courroie de transmission et d'assurer la collaboration entre les consommateurs et les producteurs.

Elle continue à travailler sur la proposition d'alternatives et sur le relevé des problèmes rencontrés par les producteurs dans le cadre des contrôles sanitaires. Le prochain SPAP sera organisé à l'automne prochain.

VM

Un prochain SPAP sera organisé à l'automne prochain tenez votre agenda à l'œil !

Les projets de Terre-en-Vue

Lors de l'assemblée générale d'une quarantaine de membres retravaillée et les différents projets d'avril dernier, le mouvement Terre-en-Vue s'est réuni à Braives. Pas moins de 40 membres étaient présents. Les comptes ont été présentés... Terre-en-Vue a bien été approuvés, les nouveaux CA ont avancé depuis sa création en octobre 2011 !

Ferme Marion	Ferme Larock	Ferme Dôrlou	Le jardin est ouvert
Région : Wavreille	Région : Rocheux	Région : Ellezelles	Région : Soignies
<p>En 2011-2012, l'ASBL Terre-en-vue a accompagné un premier projet local, en acquérant collectivement 7,5ha de terres agricoles (prairies), pour permettre à Claude Marion de développer son projet d'élevage de blondes d'Aquitaine en agriculture biologique.</p> <p>Actuellement, la coopérative Terre-en-Vue est sur le point d'acquérir une autre terre d'un peu plus de 2Ha.</p>	<p>La Ferme Larock est un lieu vivant d'expériences sociales et agricoles selon les principes de la isodynamie. Les produits sont vendus sur place ou via des GAC. Actuellement, plusieurs personnes y habitent et s'organisent pour concevoir un avenir où la coopérative Terre-en-vue rachètera et mettra progressivement l'ensemble des terres et bâtiments à la disposition de ce projet.</p>	<p>La Ferme Dôrlou fonctionne sur base des principes de l'agriculture biologique et s'inscrit dans le circuit court. Le projet de Freddy Vanderdonkt nous apprend la complexité financière, émotionnelle et légale d'une transmission partiellement hors-familiale.</p> <p>Actuellement un groupe de travail interdisciplinaire se construit autour du projet pour créer l'approche la plus adéquate.</p>	<p>Hervé et Emilie Léonard ont lancé leur projet de polyculture-re-élevage en 2009. Ils occupent 1,33Ha de terres. Ils écoulent leurs productions par l'intermédiaire de deux GASAP bruxellois et par la vente de paniers à la ferme. Nous leur transmettons les opportunités dont nous entendons parler et qui pourraient les intéresser. Le but principal dans ce projet est de le rendre pérenne.</p>

D'autres projets sont également en train de se développer. Citons pour exemple, le domaine de Graux, la Ferme de la Sarthe, David Jacquemart, Durbuy, Yannick Hostie, Léa Corroy, Camille & Emile, François Dereppe, la Ferme de Bracht, Hemptinne...

Une prochaine assemblée générale sera programmée à l'automne pour approuver la charte. D'ici là, les groupes de travail resteront actifs.

N'hésitez pas à suivre les projets et l'activité du Mouvement Terre-en-Vue via leur site www.terre-en-vue.be !



Le CA de l'asbl TeV



CA de la coopérative TeV

Recherche de terres – Région BW

Vincent Permiganau, petit éleveur de la région de Gembloux ayant perdu la quasi totalité de ses prairies suite à des projets immobiliers et à des propriétaires bailleurs désireux de réexploiter eux-mêmes leurs parcelles recherche **en location environ 5 ha** de prairies, terrains et/ou herbe à faucher dans un rayon de 30 km autour de Gembloux-Sombreffe afin de pouvoir poursuivre son activité.

Valorisez vos céréales !

LE MOULIN MOBILE

Tél.: 0032 69 23 69 58 GSM: 0032 477 880 569

Aplatir - Moudre - Mélanger

Possibilité d'incorporer : huiles végétales, minéraux, acide...
Travail propre et rapide

SPRL Le Moulin Mobile

Bléharies (Belgique)



« TU FAIS CA, TOI ? » - Article n°12

Les associations variétales en céréales

L'association variétale consiste à planter une culture d'une même espèce mais en mélangeant plusieurs variétés au sein de la parcelle. Bien que dans certains pays (Danemark, USA, Chine) elles couvrent des surfaces non négligeables, ces associations demeurent peu utilisées chez nous. C'est pourtant une pratique culturelle ancienne et efficace, pouvant être adaptée aux contraintes agronomiques et technologiques actuelles.



L'association de plusieurs variétés est un moyen de pallier à l'absence de variété idéale.

met d'**augmenter la durée de l'efficacité des résistances.**

Chaque variété a ses points forts et ses faiblesses. L'atout des associations variétales réside dans la **complémentarité** génétique entre variétés et constitue un moyen de pallier l'absence de variété « idéale ». Que ce soit par le mélange de variétés lignées pures ou l'utilisation de populations (voir le témoignage paysan dans la Lettre Paysanne du mois prochain), le principe est le même : **augmenter la diversité afin de minimiser les risques.**

Améliorer la résistance de la culture grâce à la diversité génétique

La culture à grande échelle d'une seule variété possédant un unique gène de résistance spécifique à un pathogène se solde par un contournement souvent rapide (de 2 à 5 ans) de cette résistance par le pathogène. L'association de plusieurs variétés de céréales présentant des résistances complémentaires permet d'**améliorer la résistance globale** de la culture contre les nuisibles, notamment les maladies foliaires telles que les rouilles, l'oïdium, les septorioses... Par conséquent, elle permet de limiter les risques et diminuer l'usage de pesticides. A moyen terme, elle per-

Les associations variétales permettent d'améliorer la résistance globale de la culture contre notamment les maladies foliaires telles que les rouilles, l'oïdium, les septorioses...

En effet, en associant différentes variétés, de multiples gènes de résistance de ces variétés sont combinés. Contournées si utilisées individuellement, ces résistances complémentaires associées créent une « **résistance collective** » plus efficace dans la lutte contre les maladies des plantes. Cela s'explique par plusieurs mécanismes d'action. D'une part, la densité de plantes sensibles devient faible dans un mélange variétal. Par exemple, pour une spore de champignon, la probabilité d'être déposée sur du tissu réceptif (feuille ou tige d'une plante sensible) est réduite. D'autre part, comme les plantes sensibles sont éloignées les unes des autres, elles ont moins de chances de se contaminer : les plantes résistantes forment une barrière entre les plantes sensibles, ce qui augmente la proportion de spores perdues. C'est ainsi qu'il est possible de réduire de façon significative la multiplication et la dispersion de l'inoculum de maladies foliaires du blé. Et donc de réduire les coûts de fongicides !

Des avantages à la fois pour la productivité, la qualité et la stabilité de la récolte

En céréales, ce type d'association présente aussi l'intérêt d'assurer, au cours des années, un **rendement plus stable** qu'en culture monovariétale. En effet, en situation climatique défavora-

ble, l'association est avantagée grâce à sa diversité génétique, qui lui confère un **pouvoir « tampon »** face aux stress. Par exemple, si une variété apparaît sensible à la sécheresse et une autre non, le peuplement constitué des deux variétés en mélange supportera mieux ce stress que la variété sensible toute seule.

De plus, les associations variétales engendrent une récolte de **qualité au moins aussi satisfaisante** – cette qualité étant évidemment variable en fonction des variétés choisies. En France, des essais de l'INRA (1) ont notamment mis en évidence un effet positif du mélange sur la teneur en protéines du blé et des notes de panification en moyenne équivalentes à celles de variétés pures.

Enfin, elles permettent d'**accroître la biodiversité** cultivée. Grâce à la diminution de l'utilisation de pesticides (notamment de fongicides), la diversité de l'agroécosystème et la qualité de l'eau s'en trouvent améliorées.

En situation climatique défavorable, l'association est avantagée grâce à sa diversité génétique.

Les atouts des associations variétales présentent encore plus d'intérêt pour la **filière bio**, car il est difficile de trouver des variétés répondant à l'ensemble des exigences spécifiques à ce type de production. Bien souvent, les variétés productives, sont également courtes et concurrencent mal les adventices, et font peu de protéines. Il est également difficile de trouver des variétés qui résistent à la fois à la septoriose, à la rouille brune et à la fusariose.

Bien choisir les variétés à associer

L'efficacité de l'association dépend du **type de variétés associées** et de leur nombre. Le choix est à adapter en fonction des objectifs recherchés. En effet, tous les débouchés conviennent aux associations (alimentation humaine, animale...), pour peu que leur composition soit bien réfléchie par l'agriculteur en amont. Cette réflexion peut aussi se mener avec l'aval de la filière, par exemple entre un groupe d'agriculteurs et le meunier et/ou le boulanger.

Les variétés doivent être de **qualité similaire** et/ou complémentaire pour les usages recherchés (meunerie, alimentation animale...) et posséder des caractéristiques proches au niveau de la **hauteur de la plante** et de la **précocité à maturité**.

Leur **aptitude à la culture en association** est aussi un critère à prendre en compte, afin qu'une variété ne domine pas complètement l'autre.

Si l'on souhaite améliorer la résistance globale de l'association, il faut associer

des variétés possédant des **résistances aux maladies complémentaires**.

Afin d'assurer la durabilité de cette résistance, il est également recommandé de **modifier le choix des variétés d'une année à l'autre**, en fonction de l'évolution des populations de pathogènes.

Enfin, introduire dans le mélange au moins une **variété bien couvrante** permet de lutter contre l'enherbement.

Il est souvent recommandé d'associer 3 à 5 variétés différentes afin de bénéficier des avantages de l'association sans trop complexifier la réalisation du mélange. Certains cultivent toutefois des dizaines de variétés en association !

Les associations variétales constituent donc un élément à part entière dans un système de culture en production intégrée, pouvant être combiné à d'autres moyens de lutte, afin de limiter les épidémies au sein de la parcelle tout en préservant l'environnement et en maintenant des ni-

veaux de production acceptables.

SB

Informations complémentaires

- CRA-W - Département sciences du vivant : www.cra.wallonie.be ou 081 62 73 71
- Réseau Semences Paysannes (France) : www.semencespaysannes.org ou 0033 5 53 84 44 05

(1) De Vallavielle-Pope C. et al, « Intérêt des associations de variétés de blé pour diminuer les fongicides, conséquence sur la filière », "Le Sélectionneur Français" 2004 (54), 45-56



Encore de l'association céréalière

Nouveau système d'immatriculation pour les tracteurs agricoles

Faisant suite à une proposition du SPF Mobilité et du SPF Finances, les arrêtés relatifs à la nouvelle immatriculation des tracteurs agricoles sont entrés en vigueur en ce début du mois de juin.

Concrètement, tout tracteur agricole nouvellement immatriculé et utilisé pour des travaux agricoles et horticoles, ainsi que dans la pisciculture et la sylviculture obtiendra une plaque minéralogique spécifique (inscription blanche sur fond rouge). Les tracteurs disposant de l'ancienne immatriculation devront être ré-immatriculés suivant un calendrier d'application défini dans un arrêté ministériel (voir encadré).

Cette nouvelle immatriculation ne sera attribuée que sur base d'une autorisation délivrée par le SPF Finances. Celle-ci permettra au détenteur de bénéficier du gasoil rouge. En cas de ré-immatriculation, une demande spécifique devra également être introduite auprès de la DIV afin de pouvoir bénéficier de l'exonération des accises sur le carburant.

Pour des activités occasionnelles qui ne sont pas en lien avec l'exploitation agricole, horticole, forestière ou piscicole, notamment en cas de transport pour le compte de tiers, les utilisateurs devront s'acquitter d'un complément d'accises pour ces transports. Ils pourront toutefois conserver la plaque rouge et l'usage du gasoil rouge. Pour ce faire, ils devront préalablement indiquer cette intention par le biais du formulaire de demande (autorisation produits énergétiques et électricité) transmis à l'Administration générale des douanes et accises. Ces tracteurs seront en outre soumis à un contrôle technique périodique qui devrait entrer en vigueur dans le courant du second semestre 2013.

Les tracteurs agricoles, utilisés exclusivement en dehors d'une exploitation de type agricole, seront quant à eux immatriculés avec une plaque traditionnelle et devront utiliser le gasoil blanc, soumis actuellement en matière d'accises à la taxation de 427,6880€/1000L. Ils seront également soumis au contrôle technique périodique.

Les tracteurs agricoles dont la date de première immatriculation a eu lieu :



- avant le 1^{er} janvier 2002, doivent faire l'objet d'une ré-immatriculation **avant le 1^{er} janvier 2015**.
- à partir du 1^{er} janvier 2002 et avant le 1^{er} janvier 2007, doivent faire l'objet d'une ré-immatriculation **avant le 1^{er} juillet 2014**.
- depuis le 1^{er} janvier 2007, doivent faire l'objet d'une ré-immatriculation **avant le 1^{er} janvier 2014**.

Economies d'énergie à la ferme : Dimitri, il le fait !



Dimitri Burniaux, agriculteur à Surice

Dimitri : « *Cela fait 35 ans qu'on se chauffe sans pétrole chez nous...* Les premières réalisations concrètes pour économiser les énergies fossiles à la ferme ont été mises en place par mon père, dès la première crise pétrolière, dans les années 80. Il avait installé une chaudière capable de valoriser la paille. Entre temps, on était passé de la paille à des déchets de palettes...

Aujourd'hui, nous sommes impliqués dans un projet pilote monté par une asbl du village. Une unité de production de biogaz a été installée à la ferme il y a 6 ans. Elle permet de produire 104 kWh d'électricité, soit 750 000 kWh/an. Cela correspond environ à la consommation du village, soit une centaine d'habitations.

En plus de l'électricité, la turbine produit (en cogénération) de la chaleur – qui permet de chauffer 16 habitations en hiver. Nous avons récemment installé un séchoir à pellets pour utiliser cette



Bio méthanisation à la ferme Burniaux à Surice
(photo Marie Etienne)

chaleur en été et parvenir ainsi à utiliser 100% de la chaleur produite.

L'installation est constituée d'un digesteur qui produit du gaz et d'un moteur qui brûle ce gaz et fait tourner une turbine produisant l'électricité (et la chaleur). Le digesteur a un volume de 1500 m³. Il est chargé 10T/jour, avec du fumier de raclage (liquide), des sous-produits de betteraves, des sous-produits de céréales, de pommes de terre, des tontes de pelouse. Le fumier provient de la ferme mais ne constitue pas la matière première la plus importante. Les autres intrants sont rachetés aux industries, aux entrepreneurs de parcs et jardins et stockés à la ferme. Nous avons une cour de stockage qui peut contenir 1000T sur les 3000T nécessaires sur une année.



Aire de stockage des intrants pour le digesteur

Une telle installation demande une maintenance régulière. Au départ, c'était un peu difficile, l'installateur venait de loin (de Flandre) pour réparer et cela prenait du temps, pendant lequel l'installation ne fonctionnait pas – avec un important manque à gagner. Aujourd'hui, nous avons des contacts tout près, l'un pour le digesteur l'autre pour le moteur. Il a aussi été nécessaire de passer par une bonne organisation de la surveillance au sein de la ferme, entre mon père et moi.

En plus de l'installation de production de biogaz, nous réfléchissons à diminuer la consommation de mazout pour le tracteur. Dans une exploitation

moyenne, on consomme 12000l de mazout pour 100 ha. Comme nous sommes en bio, nous consommons un peu moins – 10 000l pour 100 ha. En effet, nous ne faisons pas de passages pour les traitements au pulvérisateur, pour les engrais. Mais ce sont des pratiques qui ne consomment pas grand-chose parce qu'elles ne demandent pas de puissance. On peut faire un peu d'économies sur le labour et les récoltes, mais pas plus de 10%.

J'ai même réfléchi à la possibilité de revenir à la traction animale ! Seulement, pour labourer 100 ha, il faut produire du fourrage pour le cheval sur 10 ha. Cela revient au même que de produire de l'huile de colza qui irait dans le tracteur... Quant au tracteur, j'ai investi il y a quelques temps dans un nouveau, dont le moteur est plus efficace. Mais finalement il consomme la même chose que le vieux, parce qu'il est plus lourd (cabine), il a la climatisation, et toutes sortes de gadgets qui consomment la différence entre les deux moteurs. Ça ne sert donc à rien d'un point de vue énergétique d'acheter un nouveau tracteur si l'ancien fonctionne encore.

La réflexion sur les économies d'énergie à la ferme, c'est comme les autres décisions sur l'exploitation - c'est quelque chose qui se fait progressivement, étape par étape, sur du long terme. Le point de vue change progressivement. Ainsi, au début de ma carrière, j'ai arraché des haies et aujourd'hui je suis en conversion vers le bio... »

Le coin des lecteurs

Ces propos n'engagent aucunement la FUGEA et restent informels.

De moins en moins d'éleveurs-sélectionneurs

"Contrairement à la production industrielle, l'élevage, non contracté, en circuit fermé ne segmente pas la production de porcs et permet de maintenir la diversité génétique grâce à la multiplicité des éleveurs. Malheureusement, à défaut d'autre choix, la plupart des producteurs utilisent actuellement des mères hybrides produites par les grands schémas industriels de sélection. S'il n'est déjà trop tard il y a urgence pour les associations d'éleveurs de réagir en incluant au plus tôt dans leur programme la sélection de lignées femelles et la multiplication d'une truie croisée pour la production des porcs charcutiers.

Au pire, véritable scénario catastrophe, la sélection du verrat terminal, à savoir dans la majorité des cas, le Piétrain, est en voie d'échapper aux sélectionneurs

historiques qui sont majoritairement des petits éleveurs passionnés, pour passer aux mains de l'industrie qui s'évertue à produire un verrat de type « synthétique » en ayant au passage spolié les gènes de nos porcs.

En Wallonie, suite au vieillissement et par manque de relève, le nombre d'éleveurs de Piétrain est en totale régression et leur disparition d'ici quelques années semble programmée. Il est urgentissime d'émouvoir nos dirigeants et le monde politique au sujet de la perte imminente de cet emblème typiquement Wallon, fleuron de notre terroir afin de le maintenir dans son berceau d'origine.

Les porcs de race pure ne sont-ils pas les piliers de la production porcine ?

Jusqu'à présent les pouvoirs publics ne se sont guère intéressés à la pérennité des races indigènes et ont pris peu d'initiative destinées à stimuler l'élevage de ces races.

Si l'élevage de porcs de races pures présentent des difficultés, et sans doute au départ un handicap économique, ce frein à leur utilisation doit être compensé par des aides. Il convient de rendre goût aux éleveurs et aux nouvelles vocations par des incitants de taille.

Imaginons un instant la disparition de ce réseau d'éleveurs-sélectionneurs de races pures, le monopole en reviendrait aux grands groupes industriels qui cadenceraient définitivement la génétique de nos races et auraient ainsi le monopole de la production porcine."

Le comité Agriviande et ses partenaires vous convient au second « **Festival de la viande** ».

Lundi 10 juin 2013 à 19h au cinéma « L'Ecran »

Conférences-débats : « Quel avenir pour la race Blanc Bleu Belge ? » en présence du Herd Book B.B.B., de l'Agence wallonne de l'élevage, de Belgian Blue Cattle International, de Génétique Avenir et de Fabroca - « Mon steak ? Avec une pincée de science, svp ! » par Carole Equeter, Docteur en sciences, lauréate du concours Wapichef.

Dimanche 16 juin 2013 dès 10h au CEVA

Concours du « **Bœuf gras** » et repas **Blanc-Bleu-Belge** (organisé au profit de l'ASBL rénovation du cortège). Prix du repas : Steak-frites-salade : 17 € / Entrecôte-frites-salade : 20 € / Côte à l'os-frites-salade (uniquement sur réservation au 0496/40.63.40) : 25 €.

Nous nous réjouissons de vous y accueillir.



Contactez **Stéphane Pigeon**

081/23.00.37 - pub@fugea.be

Votre publicité dans notre revue !

Nombre de parutions		1 X	2X	3X
Format	Dimensions [mm]	Prix : normal / en couverture arrière (par parution) - TVAC		
Page entière	186 X 257	200 / 300 €	175 / 275 €	150 / 250 €
Demi page horizontale	186 X 119	100 / 150 €	90 / 140 €	85 / 130 €
Quart de page horizontal	186 X 58	50 / 75 €	45 / 70 €	40 / 65 €

Un vaccin au mercure ?

En tant que collectif citoyen indépendant, qui s'intéresse de près à toutes les questions de vaccination, nous n'avons pas manqué de lire ce qui fut publié dans Vers l'Avenir au sujet de la castration des porcs par vaccin, "solution" qui n'enthousiasme pas l'AWEP, Cobelvian, Coprosain, FUGEA, PQA à fort juste titre d'ailleurs.

Nous pensons que les éleveurs ont raison de se battre mais nous avons trouvé **dommage de manifester dès le départ un certain défaitisme** (dont savent évidemment profiter les tyrans qui sont aux manettes, et ce y compris au niveau européen) puisqu'on pouvait notamment lire dans Vers l'Avenir du 2 mai dernier Mr Patrick Siraux dire: **"Si on nous l'impose, il faudra bien le faire."**

Ne partez svp pas perdus d'avance, surtout pas, car il est EVIDENT qu'une partie importante de la population pourrait vous soutenir, pour peu qu'elle soit bien informée des tenants et aboutissants.

Un des points intéressants, et qui n'apparaissait en tout cas pas dans cet article de Vers l'Avenir est le fait que, **ce vaccin de Pfizer pour la castration chimique des porcs, l'Improvac, contient du mercure sous forme de thiomersal.**

Or, il faut savoir que **le mercure est la deuxième substance chimique la plus toxique sur terre. Il n'existe en fait absolument aucun seuil sûr de mercure.**

De nos jours, les pollutions s'accumulent et viennent de partout, il en est de même du mercure qui finit par s'accumuler dans les organismes via différentes sources : poissons, amalgames dentaires, fausses ampoules écologiques, vaccins,...

Par conséquent, rajouter encore une Xième source (porcine) de pollution au

mercure n'est pas souhaitable. Il faut savoir que la présence de mercure, même à dose infime, a été incriminée dans la hausse des cas d'autisme, dont les seuils ont atteint des sommets alarmants avec près d'un garçon sur 30 qui est touché aux USA. En France, il y a plus de 640 000 cas d'autisme. Plusieurs pays dans le Nord de l'Europe ont déjà décidé de supprimer les amalgames dentaires au mercure. La Russie a déjà banni le thimérosal depuis 20 ans, ainsi aussi que des pays comme l'Autriche ou le Japon.

En 2000, le thimérosal a été retiré de plusieurs vaccins pour enfants, mais hélas pas de tous ; il figure encore aussi dans certains vaccins antigrippaux administrés aux femmes enceintes !

Eli Lilly, un des célèbres fabricants de thiomersal, semble parfaitement au courant des graves dangers associés à l'usage du thiomersal, surtout en cas d'exposition chronique, ce qui pourrait bien être le cas des consommateurs réguliers de viande porcine, y compris des femmes enceintes, en cas d'obligation pour les éleveurs de vacciner leurs animaux avec l'Improvac. Dans sa « fiche de sécurité » sur le thiomersal, Eli Lilly mentionne un risque de retard mental modéré à sévère pour le fœtus qui y serait exposé, des troubles du développement du système nerveux ; mais également, tant chez les adultes que les enfants, des effets toxiques sur les reins, le foie, les poumons et le système nerveux.

Le Prof. Boyd Haley, Chef honoraire du Département de Chimie de l'Université du Kentucky l'affirme : **« Vous ne pouvez pas trouver une seule étude qui démontre que le thimérosal est sans danger. C'est vraiment une substance qui est fondamentalement toxique. Si vous injectez du thimérosal dans un animal, son cerveau va tomber malade. Si vous appliquez du mercure à des tissus vivants, les cellules de tissu vont mourir. Si vous le mettez sur une plaque de culture en laboratoire, les cellules meurent. »**

rent. »

Des documents internes révèlent que le laboratoire Eli Lilly, qui a développé en premier le thimérosal, savait depuis le départ que le produit pouvait causer des dommages et même la mort chez les animaux et les humains. En 1930, cette compagnie a testé le thimérosal en l'administrant chez 22 patients atteints de méningite terminale ; tous sont décédés en quelques semaines. Constatations que le laboratoire Eli Lilly ne cite pas, en déclarant le thimérosal sûr.

En 1935, des chercheurs d'une autre firme fabriquant des vaccins Pittman-Moore, avertissent le lab. Lilly des problèmes liés au thimérosal, ces derniers répondent que cela ne correspond pas aux leurs. La moitié des chiens de Pittman vaccinés deviennent malades, conduisant les chercheurs à déclarer le conservateur comme impropre à l'usage des chiens.

Il est donc essentiel que les consommateurs soutiennent les éleveurs car leurs intérêts sont communs. Il ne faut plus courber l'échine face à des technocrates qui servent toujours les mêmes intérêts, à savoir ceux des pharmas. En novembre 2011, le Jury d'Éthique Publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles était « de nature à induire le consommateur en erreur » et contraire aux exigences de loyauté et de véracité. Il va donc falloir être vigilant face à la complaisance possible des autorités publiques par rapport au secteur privé et faire bloc, pour faire enfin triompher l'intérêt du plus grand nombre.

Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée et Sophie Meulemans, du collectif Initiative Citoyenne. (<http://www.initiativecitoyenne.be>)

Le coin des jeunes

●●● Commission « Jeunes »

Active dans le Hainaut depuis quelques années, notre Commission « Jeunes » poursuit deux objectifs principaux. Le premier est de permettre aux (futurs) jeunes agriculteurs de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et de partager leurs expériences. Le second est de leur proposer de réfléchir, de s'informer ou de s'investir sur différentes thématiques (environnementales, politiques, culturelles...) au travers de diverses activités (visites, conférences, débats...). Si tu as envie de t'investir avec d'autres jeunes, n'hésite donc pas à nous rejoindre pour ce moment qui se veut avant tout convivial. Le rendez-vous est fixé au 02 juillet prochain dans le centre-ville de Ath. Le lieu exact te sera communiqué une fois que tu auras confirmé ta présence.

Au programme de la soirée :

Accueil et présentation

Agenda des prochaines activités

Echanges

La prochaine
« Commission Jeunes »

Le mardi 02 juillet

Merci de confirmer ta présence !

Renseignements complémentaires : installation@fugea.be – 081-54.92.06

●●● Découverte d'une exploitation maraîchère

Le 11 mai dernier, une quinzaine de jeunes, suivant actuellement l'une de nos formations, se sont rendus dans la région liégeoise à la découverte d'une exploitation maraîchère.

C'est au sein de son exploitation de Rocheux que Peter Van Mol a accueilli notre groupe d'étudiants afin de prolonger de manière ludique les notions théoriques abordées durant les cours dispensés à Ath, Liège ou Namur. Pour ceux nourrissant le projet de s'installer en tant que maraîcher, c'était l'occasion de se faire une idée précise de l'organisation pratique de ce type d'exploitation. Et pour les autres, de découvrir ou de se familiariser avec ce mode culturel.

Après un petit mot d'introduction sur l'historique de l'exploitation, notre hôte du jour nous a fait découvrir ses installations (serre et tunnels) tout en nous présentant les différentes variétés cultivées. Il s'est ensuite longuement étendu sur les différentes étapes de la culture des légumes (semis, repiquage et plantation) ainsi que sur les techniques de fertilisation utilisées. Par la suite, la visite du « petit jardin » et du « grand jardin » ont été l'occasion de découvrir de visu le plan d'assolement ainsi que le principe de rotations.

La journée s'est terminée par une petite introduction à la isodynamie, méthode sur laquelle se fonde l'exploitation de Peter. La prochaine visite emmènera nos étudiants à la découverte d'une unité de bio méthanisation agricole.



Les étudiants passent de la théorie à la pratique



Le coin des formations...

Cours A: Techniques Agricoles.	Cours B: Droit, gestion et économie rurale.
<p><u>Bastogne, Namur, Ath, Virton :</u> Débuteront en septembre Les inscriptions sont ouvertes!</p> <p><u>Liège : débuteront en janvier 2014</u></p> <p><u>Autres régions / villes :</u> Sur demande de 8 participants au minimum</p>	<p><u>Ath :</u> Examen le 18 juin</p> <p><u>Namur :</u> Examen le 1er juillet</p> <p><u>Liège :</u> débutera en septembre 2013 Les inscriptions sont ouvertes.</p> <p><u>Autres régions / villes :</u> Sur demande de 8 participants au minimum</p>
Cours C: Spécialisation	FOIRE DE LIBRAMONT – POINT INFO INSTALLATION
<p><u>Permis G Septembre 2013 Ath (Hainaut)</u> Les inscriptions sont ouvertes!</p> <p><u>Fromagerie Septembre 2013, Acremont (Lux)</u> !!! PLUS QUE QUELQUES PLACES !!!</p>	<p>Lors de la foire agricole de Libramont (26-29 juillet), l'équipe du Centre de formation sera disponible pour répondre à vos différentes questions.</p>
Contacts : installation@fugea.be - 081/54 92 06	



Visite des **Centres de référence et d'expérimentation** en Hainaut et ayant pour objectif une plus grande autonomie fourragère et protéique.

Mardi 25 juin 2013

à partir de 13h

chez Jacques et Anne-Marie FAUX

22, rue Haute, 7604 Wasmes-Audemez-Briffoeil

à partir de 15h30

chez François et Francis DELMÉE

16,18, chemin de Pidebecq, 7804 Ostiches

17h : Verre de l'amitié

**Elevage de bovins
limousins et de
volailles**



**Elevage de
BLANC-BLEU MIXTE**



Les associations céréales-légumineuses sont à chaque fois privilégiées de même que la valorisation des prairies graminées-légumineuses. Chaque ferme a sa particularité : les fermes Faux et Delmée cultivent des céréales immatures, la ferme Delbar pratique le non-labour, la ferme Frison est à 100% d'autonomie pour l'alimentation des ovins mais recherche des solutions pour l'alimentation des volailles fermières.

Une organisation de la DGARNE – Direction de la CREA (Communication en Ressources naturelles, Environnement et Agriculture) – site de Ath
Info Crea : tél. Christian Papeians 0475 624493 ou Bérengère Labie 068 274432
tél Jacques Faux 069 772551 tél Francis Delmée 068 645679 tél Fugea 081 230037

Sciences et Métiers de la Nature



© Getty Images

www.mafuturecole.be

HEPL - Baccalauréat en Agronomie

Haut-Marêt, 20 - 4910 LA REID

087 37 68 89

Marianne.Dawirs@provincedeliege.be

IPEA - Enseignement secondaire

Rue du canada, 157 - 4910 LA REID

087 21 05 10

Michel.Hendrickx@provincedeliege.be



Province
de Liège

Enseignement



Visite des Centres de référence et d'expérimentation en Hainaut et ayant pour objectif une plus grande autonomie fourragère et protéique.

Vendredi 28 juin 2013

à partir de 13h

chez Benoît et Jean FRISON

12, chemin du Bonla, 7823 Gibecq

à partir de 15h

chez Philippe DELBAR

2, chemin Pierre Jacques, 7823 Gibecq

17h : verre de l'amitié

**Elevage de moutons BIO
et volailles FERMIERES**



**Elevage de BBB croisés
MAINE-ANJOU**



Les associations céréales-légumineuses sont à chaque fois privilégiées de même que la valorisation des prairies graminées-légumineuses. Chaque ferme a sa particularité : les fermes Faux et Delmée cultivent des céréales immatures, la ferme Delbar pratique le non-labour, la ferme Frison est à 100% d'autonomie pour l'alimentation des ovins mais recherche des solutions pour l'alimentation des volailles fermières.

Une organisation de la DGARNE – Direction de la CREA (Communication en Ressources naturelles, Environnement et Agriculture) – site de Ath
Info_Crea : tél.Christian Papeians 0475 624493 ou Bérengère Labie 068 274432
tél Benoît Frison 068 552010 tél Philippe Delbar 068 551904 tél Fugea 081 230037

Agenda

- **1er juin** : évaluation cours C: Fabrication de fromages fermiers à Acremont
- **7 juin** : assemblée générale de la FUGEA (Namur)
- **8 juin** : visite de la ferme du Vivroux – Hubermont
- **10 juin** : festival de la viande- conférence-débat "Quel avenir pour la race Balne-Bleu Belge ?" et "Mon steak ? Avec une pincée de science svp..."
- **14 juin** : journée de l'Herbe – Haut Lieu
- **16 juin** : festival de la viande – Ath – Ceva
- **18 juin** : évaluation cours B : Droit, gestion et économie rurale, Ath
- **25 et 28 juin** : visites des centres de références et d'expérimentation du Hainaut
- **1er juillet** : évaluation cours B : Droit, gestion et économie rurale, Namur
- **3 et 5 juillet** : formation herbagère : diagnostic de prairie – Contact : UNAB 0487/346078
 - AMEL – 3 juillet
 - Montleban - 5 juillet
- **9, 11 et 12 juillet** : formation méthode sencier : organisation de la ferme – Contact : UNAB 0479/410299
 - Bourlers – 9 juillet
 - Remagne – 11 juillet
 - Bovigny – 12 juillet

2^e concours
Bœuf Gras
du Pays d'Ath

Dimanche 16 juin 2013
CEVA
Chemin des Primevères
7800 Ath
Dès 10h



Concours accessible aux animaux I.B.R. négatif, statut I.2.

2^e Festival de la viande

Repas Blanc Bleu Belge organisé au profit de l'ASBL Rénovation du cortège.
Animations et dégustations.

Renseignements : Jean Baligant - Abattoir de la Ville d'Ath - 0496/40 63 40

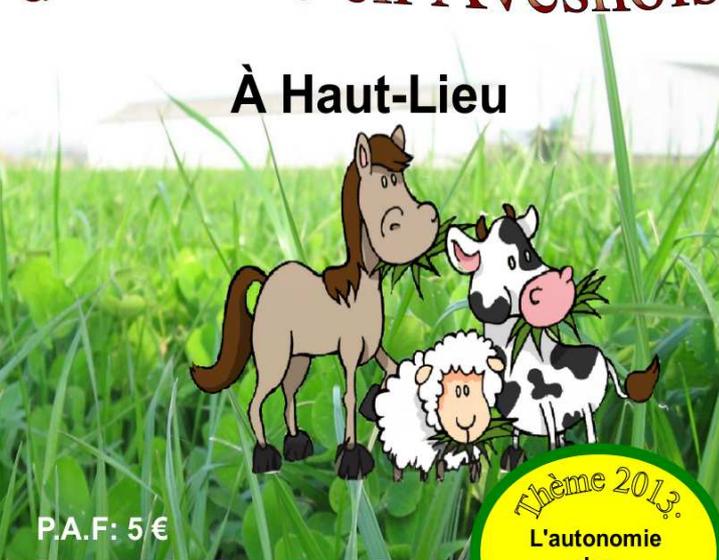
Une organisation du Comité Agriviande du Pays Vert.



14 juin 2013

**Journée régionale
de l'herbe en Avesnois**

À Haut-Lieu



P.A.F: 5€

DEPARTS EN CAR

09h00: Ath, CEVA (zoning des Primevères)

09h30: Nimy, parking de l'ancien Colruyt

Une organisation de la FUGEA et du comice agricole d'Ath – Flobecq

Contacts: Gwenaëlle Martin (0491/563388) Jacques Huart (0486/924932)

**Thème 2013:
L'autonomie
des
exploitations**